



84.70.20.13

Siège : GAEC de l'Aubépine
39290 MOISSEY
Tel : 84.70.20.13

N°3

Automne 1993

Ce bulletin d'information pourrait devenir trimestriel. Il est distribué dans les villages riverains de la Serre. Faites-nous part de vos informations, animations, activités diverses touchant au Massif.

ANIMATIONS

Dimanche 6 février 94 : Découverte des Croix pattées. Visite guidée par M. Michaud, Président de l'Association pour la Sauvegarde des Croix Pattées. Départ à 13 h 30 sur la place de Moissey. Le nombre de participants étant limité (8 voitures maximum), veuillez vous inscrire en téléphonant aux numéros suivants 84.70.68.47 ou 84.70.26.06.

Dimanche 27 mars : Sortie spéciale Géologie. Départ à 14 h devant l'Eglise d'Offlanges (pour prélever quelques échantillons, pensez à vous munir d'un marteau).

Dimanche 10 avril : Sortie Orchidées et découverte du Val St Jean. Rendez-vous à 14 h devant l'église de Brans.

Dimanche 8 mai : Offlanges : village et étang. Rendez-vous à 8 h 30 devant l'église.

Juin 94 : A la découverte de la Digitale Pourpre.

CONFERENCES

Vendredi 14 janvier 94 - 20 h 30 au Caveau de Moissey - Entrée libre.

Thème : La Serre

- sa faune : oiseaux, batraciens, reptiles...
- sa flore : des orchidées aux fougères rares
- sa géologie : des calcaires aux granits
- sa forêt : gestion

AGENDA

Dans le cadre de l'Université Ouverte :
Mercredi 15 décembre 93 de 18 h à 20 h
Salle Edgar Faure à la mairie de DOLE.
Conférence sur le Massif de la Serre.
Aspects géologiques, végétaux, historiques, économiques.
Intervenant : M. Duboz, Ingénieur ONF.

Exposition sur les loups à la bibliothèque de GENDREY jusqu'au 25 décembre.

INFORMATION

A l'initiative de l'Office National de la Forêt et du SIVOM de la Serre, un sentier botanique vient d'être créé dans le Massif de la Serre.

Sur un parcours d'environ 100 mètres autour de la grotte de l'Ermitage, vous pourrez découvrir une quarantaine d'essences différentes représentatives de la flore du Massif. Le départ a lieu à partir du parking de la Poste face à la grotte de l'Ermitage. Durée du parcours : moins de 30 minutes.

Un panneau indiquant l'historique de la grotte de l'Ermitage est à l'étude et devrait être installé courant 1994.

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ ET SES LIMITES DEFENSE DE L'ESPACE PUBLIC ET DE LA LIBRE CIRCULATION

Par Pierre Gillet

Membre du Conseil d'Administration Serre Vivante

L'installation d'un parc de chasse de cent hectares dans la Forêt de la Serre a provoqué une vive émotion chez les usagers habituels du massif forestier, chasseurs, promeneurs ; sans doute gênera-t-elle aussi les scientifiques attachés à son étude, comme elle a choqué ceux qui aiment la nature et l'espace et ceux pour qui le libre parcours de nos bois constitue un acquis coutumier traditionnel.

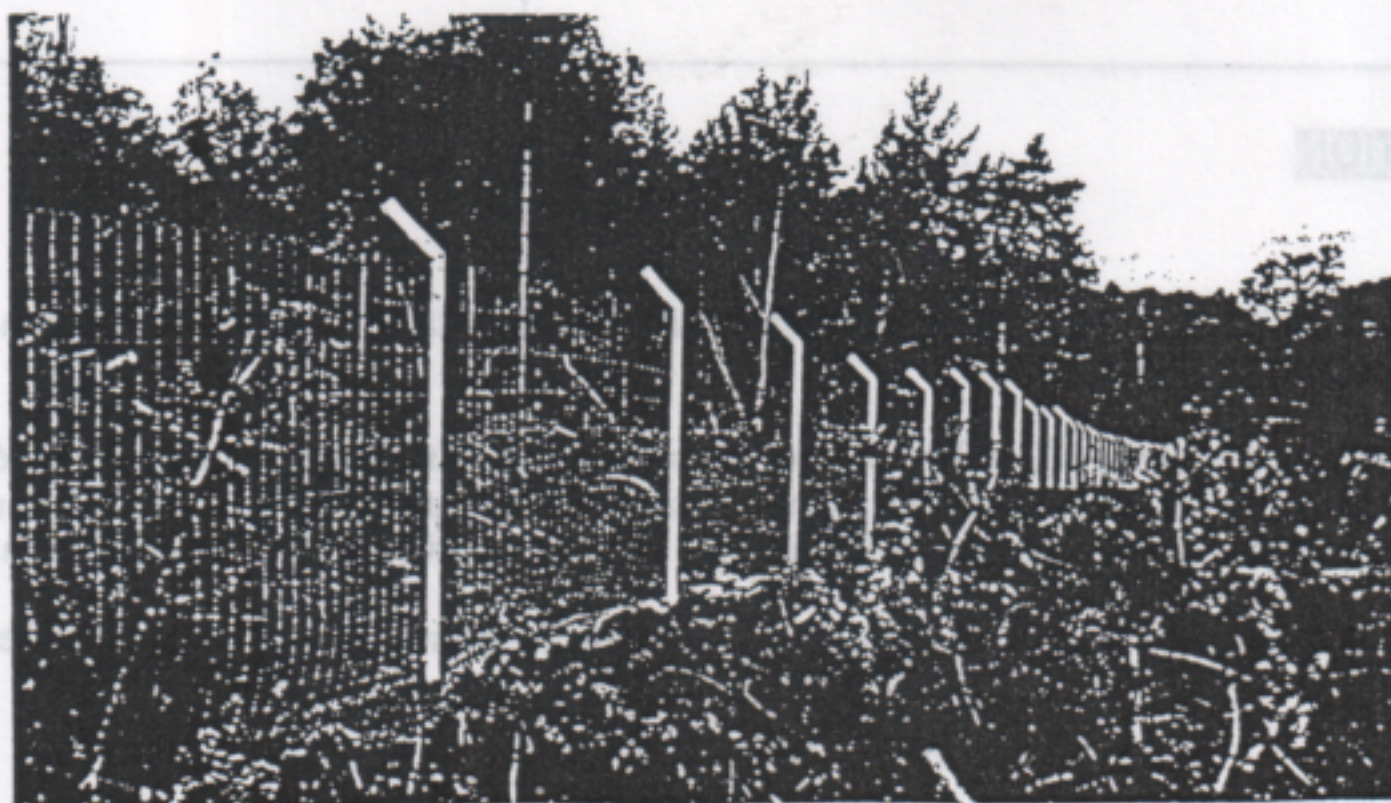
Cette émotion, on n'a voulu y voir que réaction épidermique et passagère à une intrusion extérieure : il est vrai que l'argument avancé par les nouveaux propriétaires, de la parfaite légalité de l'opération, masque mal le catimini dans lequel se sont déroulées les procédures obligatoires et le surgissement soudain et silencieux d'une clôture de quatre kilomètres, a pu alors être ressenti comme un coup de force, voire une provocation.

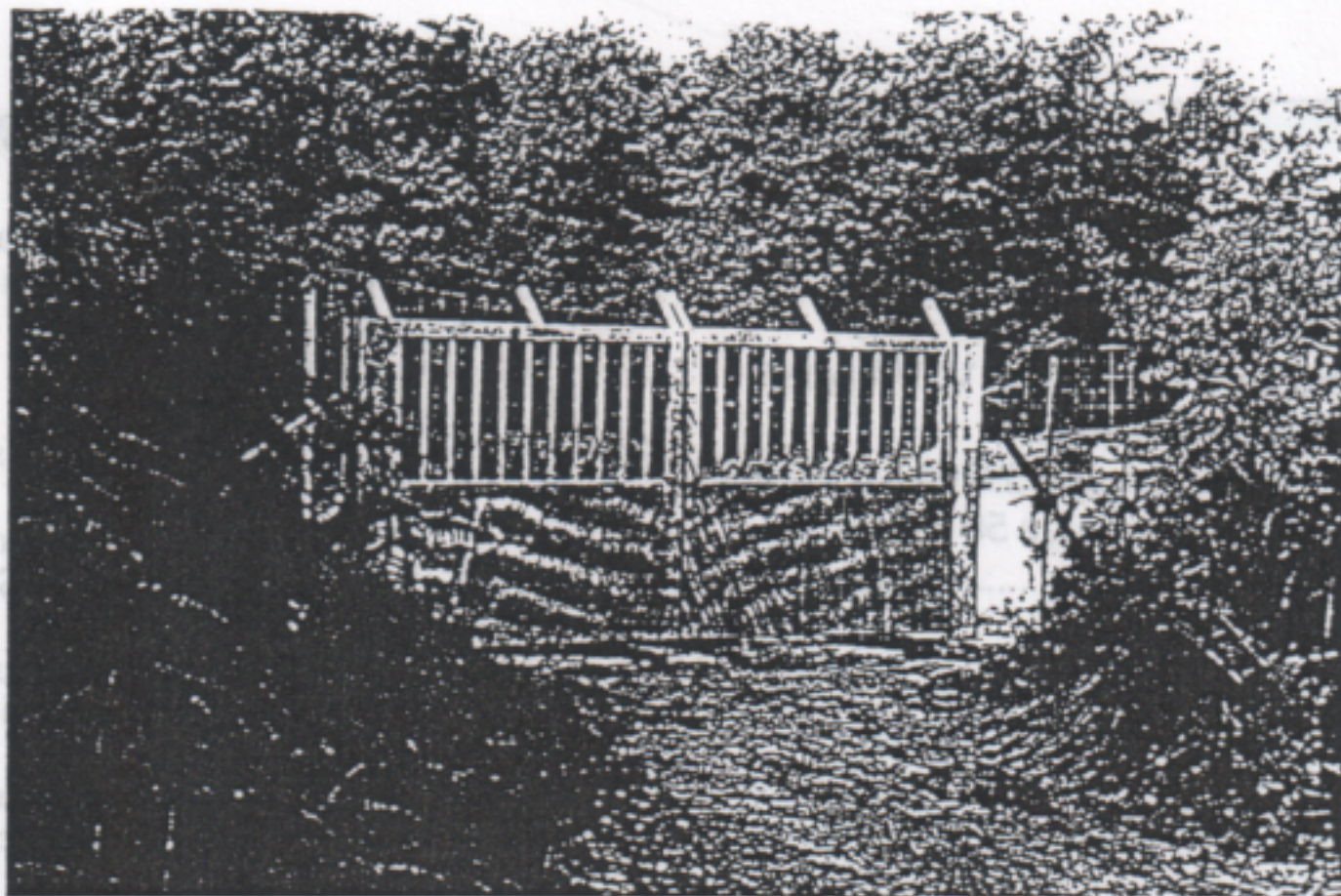
Mais il y a plus profond. Pour qui désire vraiment comprendre, cette émotion est un symptôme : elle manifeste un problème de fond que l'on a tout intérêt, pour la paix sociale, à examiner. Il suffit d'observer.

Que voit-on ? La mauvaise qualité de l'urbanisation, l'extension des banlieues, l'agriculture intensive et uniforme et, de plus en plus, les friches industrielles et leur corollaire, la dévastation des paysages, tout cela fait que l'espace libre et beau devient une rareté : donc, nous diront les économistes, ce qui est rare tend à devenir un bien et matière d'un marché, comme objet de désir et d'appropriation. Qui dit marché dit offre et demande, argent et monnaie. Plus l'espace devient rare, plus on veut se l'approprier et le dernier mot revient au plus offrant.

Les endroits épargnés, encore verts et libres, risquent ainsi de devenir la proie de ceux qui se seront enrichis ailleurs et voudront retrouver là ce qu'ils auront contribué à détruire en d'autres lieux. On risque de voir proliférer grillages et clôtures, murs et panneaux d'interdiction, gardiens et patrouilles chargés d'en garantir l'intégrité. Qui d'entre nous ne peut compter dans son environnement proche, qui un parc grillagé, qui un enclos, qui des panneaux d'interdiction entravant la libre circulation traditionnelle, pratiquée il n'y a pas si longtemps.

La libre disposition de l'espace devient un luxe dont l'argent donnera à certains le droit d'user et d'abuser en frustrant les autres. Le droit de l'argent contre la liberté de circulation ? On a pourtant coutume de dire qu'une liberté s'arrête ou commence celle des autres.





On objectera le droit de propriété.

Le droit est un principe, on l'a voulu sans limites. Droit d'user et d'abuser. Dans la pratique, ce droit reçoit de multiples atténuations : droits de passage dans une propriété, par exemple. Quand il s'agit de construire une centrale, de faire passer un T.G.V. ou une autoroute, le droit de propriété privée cède devant ce que l'on considère comme l'intérêt général.

Est-ce dans l'intérêt général que progressivement, lot après lot, l'espace rural et forestier soit accaparé par quelques uns qui en interdisent l'usage aux autres pour le réserver à leur plaisir solitaire ?

Parcs de chasse, terrains de golf, hôtels de luxe et plages privées, on s'aperçoit, en d'autres lieux et pas loin de chez nous, que des sectes¹ s'installent, qu'elles achètent terres et maisons alentours et que, peu à peu, elles en viennent à les réserver à leurs membres ; elles sont en mesure de faire pression sur les municipalités et, de toutes façons, elles font monter les prix des terres et bâtiments, proches et moins proches.

Qu'il s'agisse d'une secte se recommandant d'une vague religiosité ou d'une secte de chasseurs exclusifs, le phénomène est le même.

Le libre accès à l'espace risque de devenir, va devenir, un point de tension sociale fort. En ce sens, le mince problème de la forêt de la Serre devient bien le symptôme de cette dérive duelle de notre société. L'appropriation et la clôture de cent hectares de la Serre font partie de ce redoutable développement qui nous conduit à une société à deux vitesses. Or, une société à deux vitesses est difficilement supportable.

Nous avons tout intérêt à mettre des limites à cette appropriation sauvage. En attendant qu'une législation plus adaptée, plus réaliste, le permette et c'est urgent, si l'on veut éviter des actions désespérées où certains ne veulent voir que vandalisme, il nous faut être vigilants pour éviter au minimum que cette emprise d'un petit nombre de riches ne s'étende encore sur l'espace commun, et au mieux pour la faire reculer là où elle est devenue abusive.

Commençons par nous poser une bonne question : est-ce que le droit de propriété et d'appropriation quand il s'exerce sur des biens aussi élémentaires que l'espace, l'air et l'eau, loin d'avoir à être défendu, ne serait pas devenu agressif vis à vis de la société dans son ensemble et n'est pas déjà entré dans la voie de l'excès ?

¹ Augerans, Château de Bellevue à Chateaufort.

SOUTIEN

Pour l'année 1994,

* Je renouvelle mon adhésion (1)

* J'adhère à SEV "SERRE VIVANTE"

(Association Loi 1901)

GAEC de l'Aubépine 39290 MOISSEY

* Je règle la somme de 50 francs.

* Je fais un don de francs

NOM :

Prénom :

Adresse :

Signature :

(1) rayer les mentions inutiles

INFORMATIONS

Pour contrer l'implantation d'un enclos de chasse sur le Massif de la Serre, l'Association SEV a été créée en décembre 1992.

Elle a pour objectifs de :

- 1/ Oeuvrer pour le maintien de l'intégrité du Massif de la Serre.
- 2/ Mettre en place une centrale d'informations et d'animations sur la Serre.
- 3/ Elaborer un document de développement et de protection du Massif.
- 4/ Faire progresser la législation sur les enclos et parcs de chasse et sur l'environnement forestier en général.

PARC DE CHASSE

Il se voulait "enclos de chasse", il ne fut que "parc de chasse" et désormais il ne sera plus que "parc d'élevage". Les propriétaires en ont décidé ainsi, ce qui devrait limiter de manière significative le tir à l'intérieur du site ; les animaux d'élevage n'étant abattus qu'en cas de surdensité. Sont concernées par l'élevage les espèces suivantes : daim, cerf, chevreuil et les deux dernières citées à partir de la population existante.

Seule une espèce échappe au statut d'élevage : le sanglier. Les propriétaires en auraient introduit une quarantaine sous la surveillance de deux gardes chargés plus particulièrement de conserver en état le grillage refait à neuf. Ces sangliers sont tirés pendant la période d'ouverture de la chasse (de septembre à janvier).

Nous rappelons que deux plaintes ont été déposées début 1993 : l'une concernant le permis de construire accordé par le Préfet pour la construction d'un local de stockage à usage sylvicole de 60 m², l'autre contre le défaut d'affichage du permis de construire. Les deux affaires sont toujours en cours ; ce qui n'a pas empêché les propriétaires de construire ce local qui serait, paraît-il, en voie d'être achevé.

Nous avons volontairement choisi de placer notre action dans la légalité. Nous verrons si la justice nous donne tort ou raison.

CHATEAU DE BELLEVUE

Le château de Bellevue à CHATENOIS (60 ha) a été acquis par la fondation Suisse pour la conscience de Krishna.

Sous couvert de la mise en place d'agriculture biologique et d'un centre de détente pour personnes stressées, cette "secte" a investi une somme fabuleuse (on cite 7 milliards de centimes).

On parle aussi d'une probable extension de son domaine.

Ici pas encore de grillage mais notre liberté de circuler n'est-elle pas à nouveau menacée ?

Restons vigilants !

Très grande vigilance

Le tracé du TGV reliant BESANCON à DIJON menace les abords immédiats du Massif de la Serre (secteurs de OUGNEY, THERVAY, BRANS, MONTMIREY).

A notre connaissance, ce tracé élaboré il y a quelques années est le seul à avoir été présenté officiellement.

Là encore, l'intégrité du Massif de la Serre est menacée. C'est pourquoi Serre Vivante a pris position contre ce tracé.